



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2017 N°15  
24 MARS 2017

-Décision du 23 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'hygiène et sécurité (personnels), hygiène et sécurité (chantiers), mesures temporaires et chômages

P 2

**Direction territoriale Nord-Est**

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**DECISION DU 23 MARS 2017**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE (personnels), HYGIENE ET SECURITE**  
**(chantiers), MESURES TEMPORAIRES ET CHOMAGES**  
**DIRECTION TERRITORIALE NORD EST**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment les articles L 4121-1 et suivants, et les articles R 4212-1 et suivants,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée en dernier lieu le 25 juin 2015, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 17 octobre 2016 de M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Didier Dieudonné, directeur territorial Nord-Est, en matière d'hygiène et de sécurité du personnel,

Vu la décision du 17 octobre 2016 de M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Didier Dieudonné, directeur territorial Nord-Est, en matière d'hygiène et de sécurité (chantiers),

Vu la décision du 17 octobre 2016 de M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Didier Dieudonné, directeur territorial Nord-Est, en matière de mesures temporaires,

Vu la décision du 17 octobre 2016 de M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Didier Dieudonné, directeur territorial Nord-Est, en matière de chômage.

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'annexe 1 des décisions portant délégation de signature en matière d'hygiène et sécurité personnel et chantiers du 17 octobre 2016 susvisée :

- M. Henri Dupont, adjoint par interim au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Meuse-Ardenne remplace M. Elvis Maire
- « M. Philippe Morel, chef du pôle Ressources Ecoresponsabilité » est supprimé
- « M. Stéphane Munos, adjoint au chef de l'Unité territoriale d'itinéraire CMRE-EN » est supprimé

**Article 2**

A l'article 1 des décisions portant délégation de signature en matière de mesures temporaires et chômage du 17 octobre 2016, susvisées:

- M. Henri Dupont, adjoint par interim au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Meuse-Ardenne remplace M. Elvis Maire

- M. Elvis Maire, chef de l'agence de Pont à Mousson de l'UTI Moselle remplace M. Jean-Luc Renard
- Mme Aude Martin, cheffe de la cellule exploitation, réglementation et défense de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation remplace M. Marc Schwager,
- « M. Stéphane Munos, chef du pôle entretien exploitation et gestion hydraulique de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est - Embranchement de Nancy » est supprimé

### **Article 3**

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 23 mars 2017

Le directeur général

Signé  
Marc PAPINUTTI